



Master droit public

DROIT ET CONTENTIEUX

DES LIBERTÉS

RESPONSABLE

Olivier LECUCQ, Professeur de Droit public

2018-2019



Collège SSH
Avenue du Doyen Poplawski – BP 1633
64016 - Pau Cedex
Tél. 05 59 40 80 00



PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

Les deux parcours du master « Droit et contentieux publics » profitent des trente années d'expérience du master « droit public fondamental » auquel ils succèdent. Tout en étant soucieux de continuer à offrir une formation de base en droit public dont la grande qualité a fait ses preuves, le nouveau profil du master poursuit deux autres objectifs. D'une part, mettre en meilleure adéquation les activités des centres de recherche soutiens du master avec le contenu des formations dispensées, et, de cette manière, tirer un plus grand profit des compétences reconnues et des réseaux des enseignants-chercheurs qui animent la formation. D'autre part, donner une plus grande homogénéité pédagogique aux deux années du master autour de dispositifs plus dynamiques et plus interactifs (séminaires de spécialisation, directions d'études et de recherche). Ce triple objectif permet un approfondissement des connaissances acquises au cours des études antérieures et l'initiation aux méthodes de recherche, d'analyse et de raisonnement nécessaires tant dans les activités professionnelles que dans la recherche et l'enseignement. Grâce à une spécialisation progressive s'appuyant sur des outils et l'expérience de professionnels, il permet aussi d'acquérir une connaissance et une maîtrise pratiques des domaines considérés de nature à favoriser les débouchés dans le monde du travail.

Les deux parcours sont organisés en quatre semestres :

- les M1 (Semestres 1 et 2) sont très largement mutualisés. Ils offrent une formation généraliste axés sur les grandes disciplines du droit public. La spécialisation correspondant au parcours choisi ressort de l'enseignement d'une matière spécifique (S1) et, selon le cas, de la possibilité de faire un mémoire de recherche, un stage ou une enquête de terrain (S2).
- tout en conservant des UE mutualisés en S3, les M2 (Semestre 3 et 4) dispensent une formation plus spécialisée, axée soit sur « les droits et libertés », soit sur « les contrats publics ». Dans le cas du parcours « Droit et contentieux des libertés », le S4 donne lieu à des enseignements spécifiques supplémentaires et à un mémoire de recherche ou à un stage de deux mois au minimum. Dans le cas du parcours « Droit et contentieux des contrats publics », le S4 donne lieu à un stage d'une durée de 4 mois minimum dans une entreprise ou en collectivité, ainsi qu'à des études de cas et à la rédaction de clauses contractuelles.

A côté de la rédaction d'un mémoire de recherche et/ou de la réalisation d'un stage, la formation se compose d'enseignements et de séminaires d'approfondissement accompagnés de directions d'études et de recherche. Elle fait intervenir à la fois des enseignants-chercheurs universitaires spécialisés et des praticiens et professionnels du secteur considéré.

Si la perspective « professionnalisante » est plus prononcée dans le parcours « droit et contentieux des contrats publics », **les deux parcours forment des publicistes complets, ayant tout à fois une connaissance précise des systèmes juridiques de droit public interne et européen dans leur globalité, une maîtrise des méthodes d'analyses et de recherche et une aptitude à la résolution des problèmes pratiques dans le champ des libertés ou des contrats publics.** Les étudiants ont ainsi vocation à orienter leur futur professionnel vers les carrières universitaires classiques, vers les concours administratifs de haut niveau tant dans le cadre de l'Etat (conseiller de tribunal administratif, Ecole nationale de la santé publique, Instituts régionaux d'administration, ...) que dans celui des collectivités territoriales (attachés territoriaux,...), ou vers des postes de responsabilités dans le secteur parapublic ou privé (avocat spécialisé, juriste d'entreprise spécialisé, ...).



CONDITIONS D'ACCÈS

Pour le Master 1 :

Etre titulaire d'une licence en droit ou d'un diplôme équivalent.

Pour le Master 2 :

Les candidats doivent répondre à l'une des conditions suivantes :

1) Etre titulaire d'un Master 1 de Droit public. La Maîtrise en Droit ou en AES (Administration Economique et Sociale) est considérée comme un Master 1.

Tout autre diplôme de même niveau peut-être admis en équivalence (autre Master 1, diplôme IEP, diplôme d'IUP aménagement...)

2) Détenir une formation et une expérience dans la gestion des collectivités territoriales ou de l'administration territoriale d'Etat attestées par une carrière professionnelle et un emploi de responsabilité. Aucun diplôme déterminé n'est alors exigé mais une aptitude à recevoir un enseignement universitaire est plus que souhaitable.

Pour le Master 2, l'admission n'est pas automatique. Conformément à la réglementation universitaire, chaque candidature fait l'objet d'une demande accompagnée d'un dossier individuel (comprenant notamment un CV et une lettre de motivation).

Elle est examinée par une commission qui se prononce en fonction notamment des résultats universitaires et/ou des acquis professionnels. La décision est prise par le Président de l'Université au vu des avis émis.

Le nombre des places est limité à 10 environ.

Les demandes des candidats étrangers sont, s'il y a lieu, examinées dans les mêmes conditions. Il est en outre tenu compte de leurs aptitudes linguistiques et scientifiques et surtout de l'intérêt de la formation pour leur carrière future.

REMARQUE : Le master comporte un enseignement de langue(s) étrangère(s). Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère de niveau B1 ou B2 du Cadre Européen, selon les dispositions fixées par le master.



STRUCTURE PÉDAGOGIQUE GÉNÉRALE

Sur le modèle de Master 2 « Droit public fondamental » antérieur, les méthodes pédagogiques ont été repensées de manière à offrir une véritable homogénéité aux deux années. Elles se présentent sous trois formes.

- Des enseignements d’approfondissement et de spécialisation. Les modules correspondant consistent ainsi, soit à revisiter les acquis essentiels des grandes matières de droit public à partir d’une approche sectorielle ou d’un thème d’actualité faisant l’objet d’une présentation et d’une analyse approfondies ; soit de la mise en perspective de matières nouvelles portant sur les droits et libertés ou sur les contrats publics.
- Des directions d’études et de recherche. Les modules correspondant accompagnent les enseignements précités et consistent, par petits groupes d’étudiants, au traitement d’un sujet ou d’un thème particulier sous la forme d’un exposé oral suivi d’une discussion critique et dynamique animée par le responsable de séminaire. Ils permettent ainsi d’aborder de façon particulièrement approfondie un certain nombre de points spécifiques du droit public et d’initier l’étudiant tout à la fois aux techniques de recherche et aux techniques d’expression.
- Des mémoires de recherche et/ou d’un stage pratique (ou d’une enquête de terrain).

S’agissant du mémoire, l’étudiant choisit en début d’année un sujet de mémoire portant sur l’une des matières enseignées. Il prépare son mémoire tout au long de l’année en M2, sur un semestre en M1 (il s’agit alors davantage d’un rapport de recherche), avec le concours de son directeur. Le mémoire (ou rapport de recherche doit être remis en trois exemplaires) Il donne lieu à une soutenance devant un jury présidé par le directeur du mémoire comprenant au moins un autre membre.

S’agissant du stage, il sera effectué dans une collectivité publique, un établissement ou une entreprise privée permettant d’y aborder des questions de droit public en liaison avec un projet professionnelle. A l’issue de ce stage, dont la durée diffère selon l’année de Master et le parcours choisi (v. les indications figurant dans les tableaux ci-dessous), l’étudiant rédige et soutient un rapport donnant à une soutenance devant un jury composé du directeur du rapport et du maître de stage.



ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L’équipe pédagogique est formée :

D’une part, des enseignants-chercheurs de l’Université de Pau et des pays de l’Adour qui animaient le précédent Master II : les professeurs Denys de Béchillon, Pierre Cambot, Jean Gourdou, et Olivier Lecucq.

D’autre part, d’enseignants chercheurs et de praticiens sollicités en raison de leur grande compétence dans les matières ou les thèmes abordés.


**MASTER 1
1^{er} SEMESTRE**

Code	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités de contrôle		Coeff.	ECTS
			1 ^{ère} session	2 ^{ème} session		
UE 1	Questions constitutionnelles françaises et comparées	Cours 30h DER 18h	Écrit 3h (coeff 1) CC (coeff 1)	Écrit 3h	5	10
UE 2	Droit de l'Union Européenne	Cours 21h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	1	2
UE 3	Théorie générale du contrat administratif	Cours 21h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	1	2
UE 4	Théorie générale des droits et libertés	Cours 21h DER 18h	Écrit 3h (coeff 1) CC (coeff 1)	Écrit 3h	5	10
UE 5	Contentieux judiciaire des libertés	Cours 21h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	1	2
UE 6	Grands principes de la fonction publique	Cours 15h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	1	2
UE 7	Langue vivante	TD 15h	CC	Oral ou écrit 1h	1	2
Enseignement facultatif						
	Informatique	TD 15h	CC	Oral ou écrit 1h		


**MASTER 1
2^{ème} SEMESTRE**

Code	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités de contrôle		Coeff.	ECTS
			1 ^{ère} session	2 ^{ème} session		
UE 8	Questions administratives	Cours 30h DER 18h	Écrit 3h (coeff 1) CC (coeff 1)	Écrit 3h	5	10
UE 9	Autorités administratives indépendantes	Cours 21h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	1	2
UE 10	Droit public des affaires	Cours 21h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	1	2
UE 11	Droit européen des droits de l'Homme	Cours 21h DER 18h	Écrit 3h (coeff 1) CC (coeff 1)	Écrit 3h	4.5	9
UE 12	Mémoire thématique ou stage		Oral (soutenance)		1,5	3
UE 13	Droit de l'urbanisme	Cours 24h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	1	2
UE 14	Langue vivante	TD 15h	CC	Oral ou écrit 1h	1	2
Enseignement facultatif						
	Informatique	TD 15h	CC			


**MASTER 2
3^{ème} SEMESTRE**

Code	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités de contrôle Session unique	Coef.	ECTS
UE 1	Contentieux constitutionnel Tirage au sort en fin de semestre pour déterminer si Écrit 5h ou Grand Oral	Cours 30h	Écrit 5h ou Grand Oral	2.5	5
UE 2	Contentieux administratif Tirage au sort en fin de semestre pour déterminer si Écrit 5h ou Grand Oral	Cours 30h	Écrit 5h ou Grand Oral	2.5	5
UE 3	DER Contentieux constitutionnel et administratif	DER 18h	CC	2.5	5
UE 4	Introduction au droit de l'énergie	Cours 15h	Oral	1.5	3
UE 5	EC 5 a - Corps humain, biologie, dignité et intégrité de la personne EC 5 b - Libertés intellectuelles et politiques EC 5 c - Vie privée, données personnelles, libre développement de la personnalité EC 5 d - Police, sûreté, liberté d'aller et venir EC 5 e - Droit au juge, droit au procès équitable + 18 h DER sur l'ensemble de l'UE 5	Cours 12h Cours 12h Cours 12h Cours 12h Cours 12h + DER 18h	Oral CC	2.5 2.5	5
UE 6	Langue vivante	TD 15h	CC	1	2


**MASTER 2
4^{ème} SEMESTRE**

Code	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités de contrôle Session unique	Coef.	ECTS
UE 7	Droits et libertés à caractère économique	Cours 15h	Oral Sur les 2 UE	2	2
UE 8	Droits et libertés à caractère social	Cours 15h		1	2
UE 9	Principe d'égalité	Cours 12h	Oral Sur les 3 UE	1	2
UE 10	Espace européen de liberté, de sécurité et de justice	Cours 12h		1	2
UE 11	Droits et libertés en matière environnementale	Cours 9h		1	2
UE 12	DER sur l'ensemble des UE 7 à 11	DER 36h	CC	3	6
UE 13	Stage (en juridiction, cabinet, etc...) OU Mémoire	Durée du stage : 2 mois minimum	Oral (soutenance rapport ou mémoire de recherche)	7	14

